



ORIENTATIONS DU PADD

Ancrer le
développement
économique et
de loisirs

- **Conforter les équipements commerciaux**

- Préserver et développer les commerces dans le centre et le long des voies structurantes.





ORIENTATIONS DU PADD

Ancrer le
développement
économique et
de loisirs

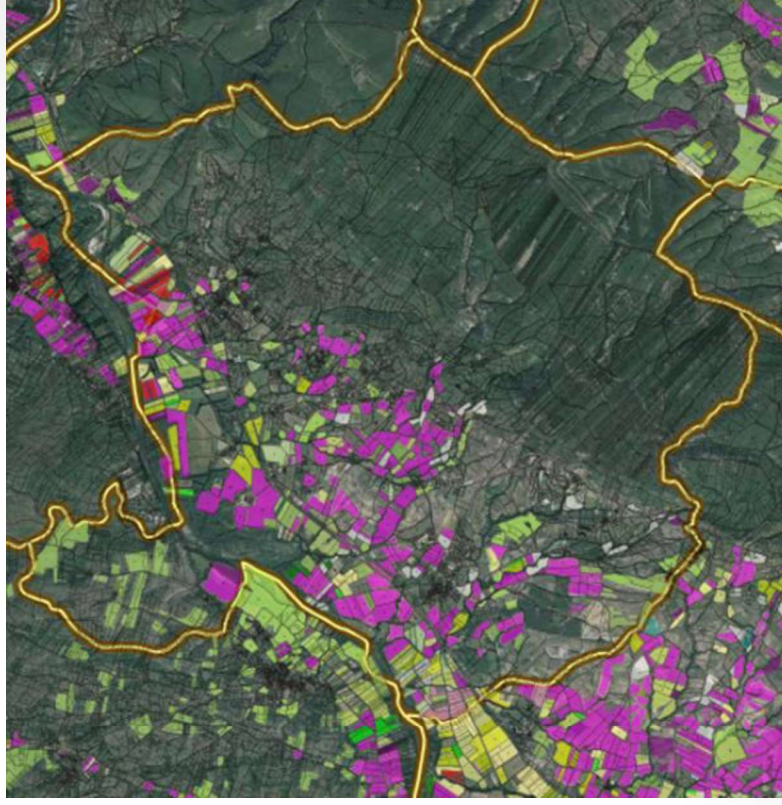
■ Renforcer l'économie locale

- Développer une économie variée en permettant aux activités économiques existantes de se développer sur site ou au sein du territoire.
- Maintenir et développer dans le tissu urbain les services et les activités compatibles avec la vocation résidentielle des quartiers.
- Soutenir l'artisanat dans le tissu urbain.





ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AGRICOLES



- **Espace agricole très présent, orienté vers les grandes cultures**
 - 425 ha exploités (15% du territoire)
 - 10 exploitations en 2020, 30 emplois
 - Viticulture, production fruits, légumes, graines
- **44 labels**
 - AOP/AOC : Picodon
 - IGP : poulet et chapon des Cévennes, vin de pays

Ancrer le
développement
économique et
de loisirs

■ Soutenir l'agriculture

- Préserver les activités agricoles et leur pérennité économique.
- Permettre les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole tout en veillant à en limiter l'impact sur les paysages, sur les zones habitées existantes et futures.
- Permettre la diversification (vente directe, hébergements, restauration, ...) des exploitations agricoles.



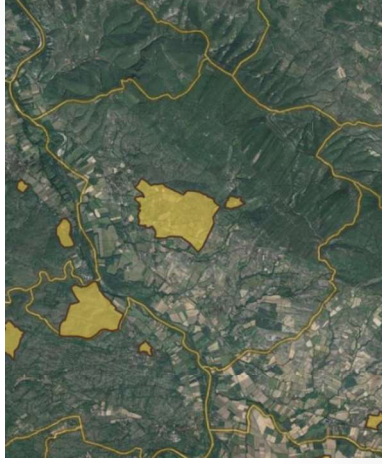


ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : RICHESSE ET DIVERSITÉ DU PATRIMOINE



■ Monument historique

- Périmètre des abords de MH (Château de Baumefort, dolmen du clavaire) sur Saint-Alban-Auriolles



■ Archéologie

- Occupation du paléolithique à la période contemporaine de type habitat, lieu funéraire, lieu fortifié
- Zone de présomption archéologique de niveau faible



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : RICHESSE ET DIVERSITÉ DU PATRIMOINE

- **Patrimoine religieux**



- **Patrimoine privé**

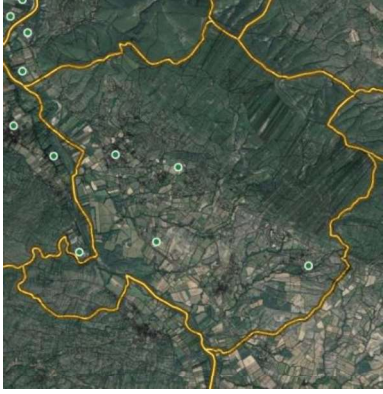




ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES TOURISTIQUES

■ Equipement touristique diversifié

- 1 hôtel (8 chambres)
- 4 camping (41 places)
- 1 résidence de tourisme : le Rouret (498 unités d'hébergement soit 2675 lits)
- Gîtes, chambre d'hôtes





ORIENTATIONS DU PADD

Ancrer le
développement
économique et
de loisirs

■ Développer le tourisme

- Maintenir l'hébergement touristique et de loisirs sous toutes ses formes en organisant et/ou restaurant les sites existants (hôtels, campings, résidences de tourisme, gîtes, agrotourisme, ...).
- Compléter la voie verte (piéton et cycliste) du territoire en s'appuyant sur le tracé de l'ancienne voie ferrée en direction de Saint-Paul le Jeune, via Beaulieu.

ardèche
TOURISME

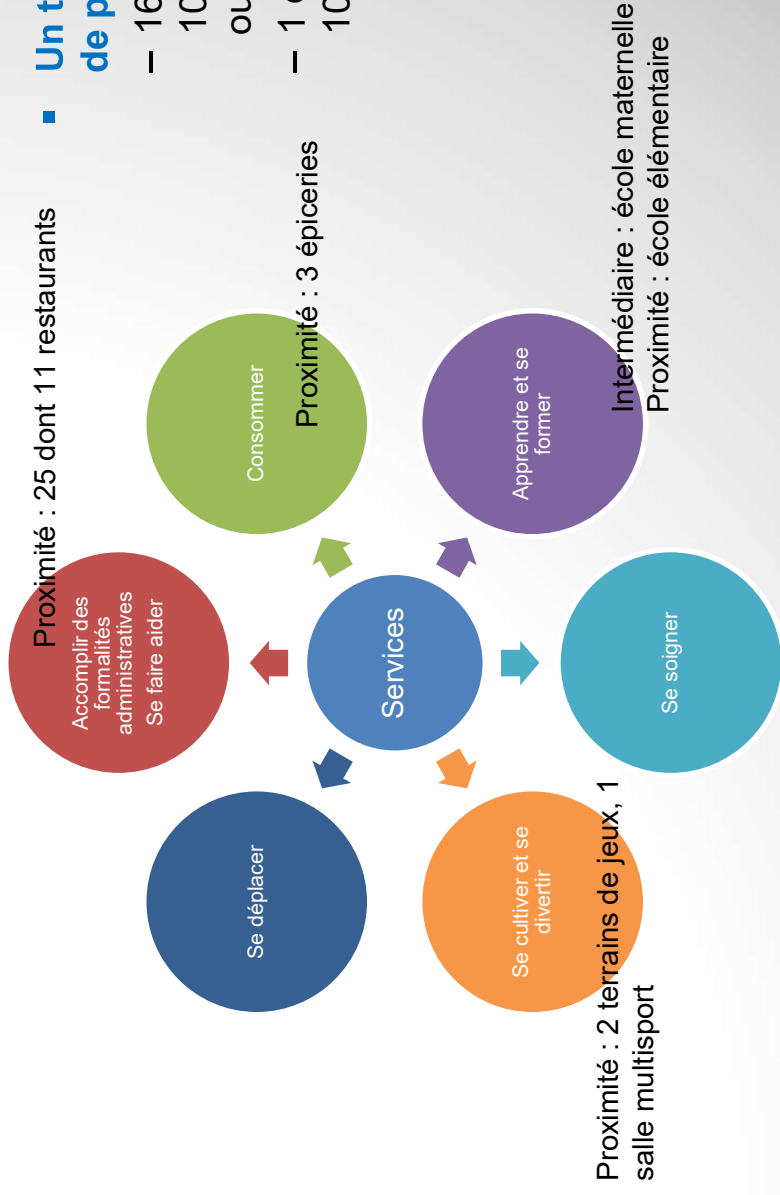


ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : ÉQUIPEMENT ET SERVICE

Proximité : 25 dont 11 restaurants

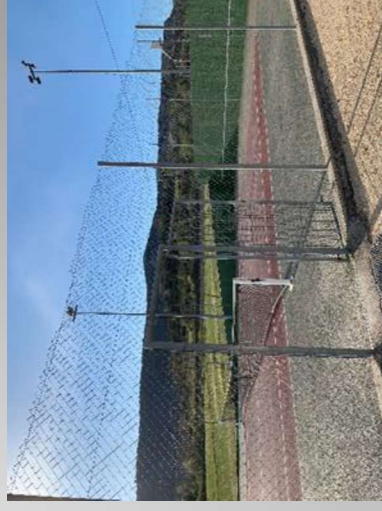
■ Un territoire bien équipé pour l'offre de proximité

- 16 équipements de proximité pour 1000 habitants, soit 32 équipements ou services
- 1 équipements intermédiaires pour 1000 habitants, soit 1 service





ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : ÉQUIPEMENT ET SERVICE





ORIENTATIONS DU PADD

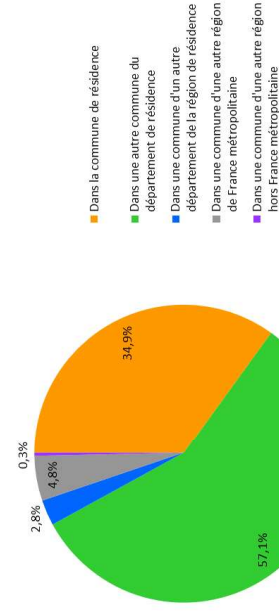
- Maintenir les équipements de niveau communal et permettre leur développement pour répondre aux besoins locaux.

Organiser les équipements

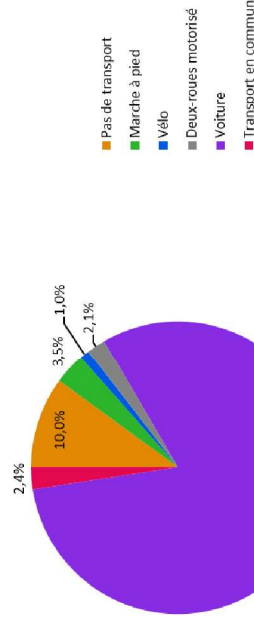




ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : MOBILITÉ ET COMMUNICATION



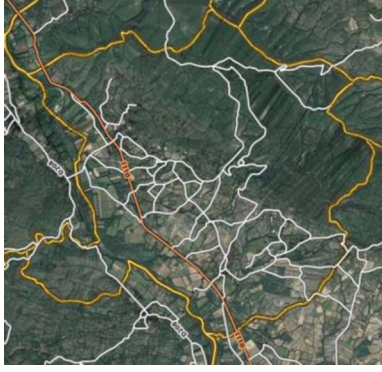
- **Beaucoup de mobilité en lien avec les zones d'emploi**
 - Dans le département (57%) et dans la commune (35%)



- Utilisation majoritairement de la voiture (81%)



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : MOBILITÉ ET COMMUNICATION



- **Territoire bien desservi par les axes routiers**
 - RD111 et RD208, liaison intervillageoise
 - Ligne autocar à la demande, transport scolaire
 - Piste cyclable et chemins de randonnées
 - Nombreuses places de stationnement
- **Desserte numérique satisfaisante**
 - Desserte internet par ADSL
 - Réseau mobile en 4G, sans antenne de téléphonie mobile



Faciliter les transports



- **Faciliter les déplacements sur le territoire et les échanges avec les territoires voisins et les bassins d'emplois.**
- **Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture notamment en :**
 - soutenant l'offre de transports à la demande mis en place par l'intercommunalité qui permet de rejoindre les communes disposant de marché hebdomadaire (Ruoms),
 - maintenant la voie verte pour un usage piéton cycle et en développant le tronçon Grospièrres Saint-Paul-le-Jeune,
 - assurant une bonne insertion des modes de déplacement actif dans les opérations d'urbanisme, en lien avec les équipements structurants.



ORIENTATIONS DU PADD

Développer les communications numériques

- Poursuivre, dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, la desserte en très haut débit du territoire pour une offre adaptée aux particuliers et aux professionnels.
- Soutenir le développement de la couverture en téléphonie mobile.





ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : PAYSAGE MARQUANT



- **Paysages diversifiés**
 - Ardèche calcaire : vaste ensemble karstique de plateaux calcaires et gorges, avec langue côtère marneuse
 - Plateau des gras : naturel, de type garrigue, aride, peu pénétrable
 - Vallée du Chassezac et plaine de Vallon Pont d'Arc : espace plat, fertile, implantation des zones urbaines en limite de zones inondables sur les premiers reliefs
 - Plaine de Barjac et plateau calcaire du Bas-Vivarais : sur les hauteurs, aspect de surplomb, imbrication de grands panoramas et de vallons intimes agricoles ou sauvages



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : PAYSAGE MARQUANT

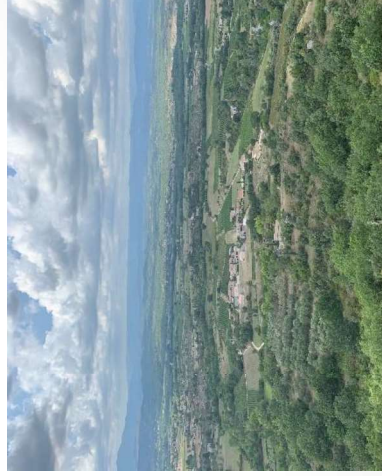


- **Paysages diversifiés**
 - Paysage urbain : village et nombreux hameaux, bâti ancien resserré de pierres locales, à proximité des cours d'eau. Bâti récent lâche, opportuniste. Equipements touristiques massifs avec une intégration paysagère pas toujours optimum
 - Entrées de ville diffuses, centralité peu marquée

Maintenir la qualité des paysages

■ Paysages urbains et naturels

- Restaurer et moderniser les centres anciens pour accueillir des habitants, en veillant à la préservation des caractéristiques urbanistiques et architecturales.
- Intégrer de nouvelles constructions dans le respect des qualités urbaines et architecturales locales, et des qualités du paysage naturel notamment par une insertion des constructions dans la pente.
- Permettre l'évolution des tissus bâtis tout en préservant la qualité du cadre de vie en :
 - évitant les dysfonctionnements urbains ;
 - prenant en compte les capacités des réseaux (voirie, eau, assainissement lorsqu'il existe, électricité) et les modes de traitement existant (stations d'épuration de Grospièrres, de Comps et centres de vacances, SPANC) ;
 - prévenant les conflits d'usage ;
 - encadrant la densification ;
 - maintenant la qualité paysagère.
- Conserver les grandes caractéristiques du paysage (relief marqué au niveau de la jonction plateau vallée, lignes de crêtes, perception du réseau hydrographique grâce à la ripisylve).
- Inscrire les développements urbains ainsi que les infrastructures de mobilité dans le respect de la qualité des paysages locaux.
- Préserver le petit patrimoine local : puits, fontaine, lavoir, mur en pierre sèche remarquable, croix de chemin, ...).



Maintenir la qualité des paysages

■ **Paysages naturels**

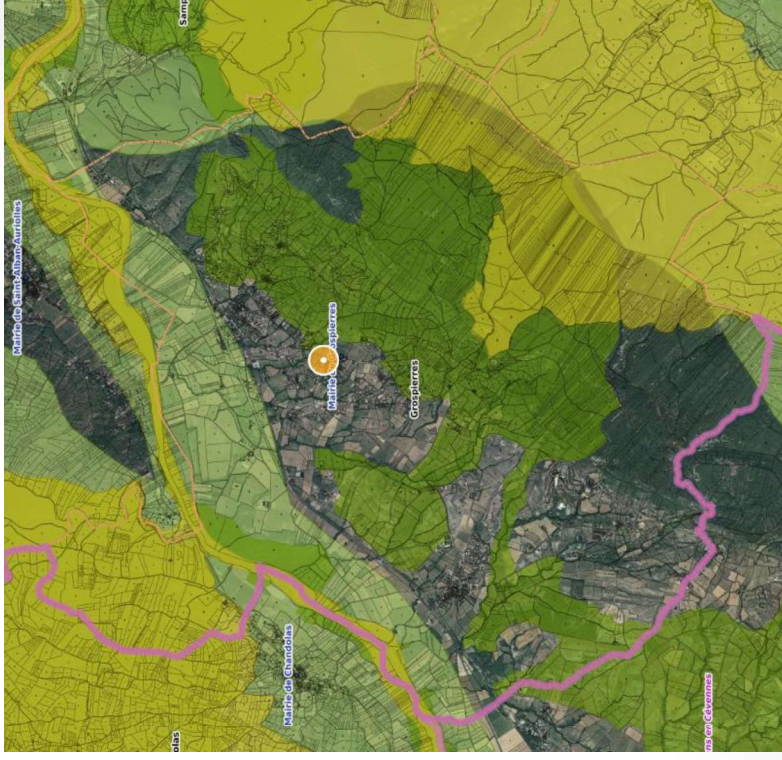
- Prendre en compte les éléments du paysage naturel en :
 - maîtrisant la pression sur les terres agricoles pour soutenir leur vocation,
 - maintenant la perception visuelle du réseau hydrographique grâce à la conservation de la ripisylve,
 - préservant les points hauts de toute nouvelle implantation, y compris agricole, éolien et exploitation de matériau,
 - évitant le mitage du paysage.





ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : MILIEU NATUREL

- **Des milieux naturels avec une forte capacité biologique et un bon état de conservation**
 - 2 sites Natura 2000
 - 4 ZNIEFF de type 1
 - 3 ZNIEFF de type 2
 - Zone humides liées au cours d'eau : Chassezac, Lône, Isle, Bourbouillet





ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : MILIEU NATUREL

■ Plan régional d'action :

conservation des espèces les plus menacées

- Vautour percnoptère,
- Milan royal,
- Loutre d'Europe





ORIENTATIONS DU PADD

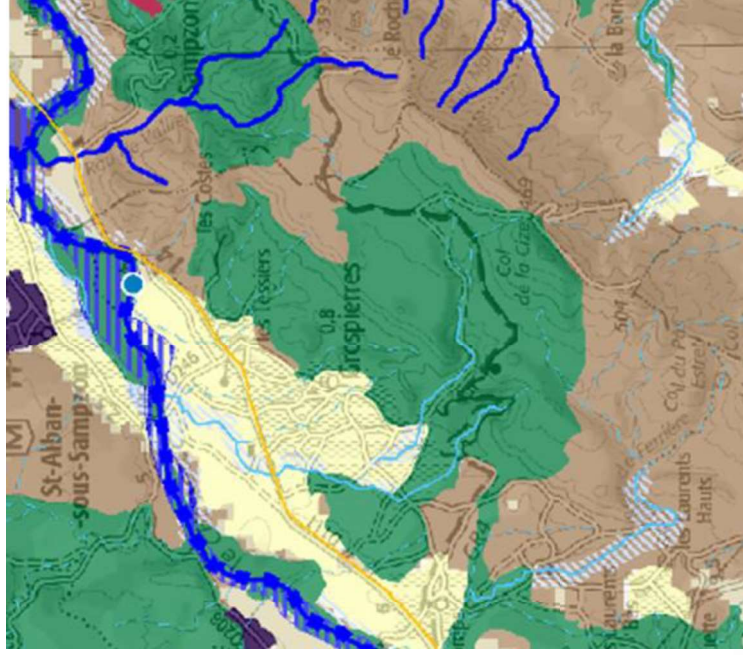
Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers

- Modérer la croissance urbaine et préserver la qualité du cadre de vie et du paysage.
- Préserver le site Natura 2000 (bois de Païolive et basse vallée du Chassezac, montagne de la Serre et marais des Agusas) et la zone humide (le Chassezac, Lône de l'île et ruisseau des fontaines, l'Isle, ruisseau du Bourbouillet) de toute urbanisation,
- Préserver les sites archéologiques situés dans les espaces naturels et agricoles.
- Préserver les espaces agricoles pour les productions viticole, fruitière et grande culture, ainsi que pour l'élevage.
- Maintenir les zones agricoles à valeur ajoutée type AOC/AOP picodon, IGP viticole, poulet et chapon.
- Préserver le site des résurgences de Font Vive et de Regourdet.





ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : TRAME VERTE ET BLEUE



Réservoirs de biodiversité :

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Espaces perméables terrestres * : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

Perméabilité forte

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire

La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

- Objectif associé : à préserver

- Objectif associé : à remettre en bon état

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

● Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE V5, mai 2013)

SRCE

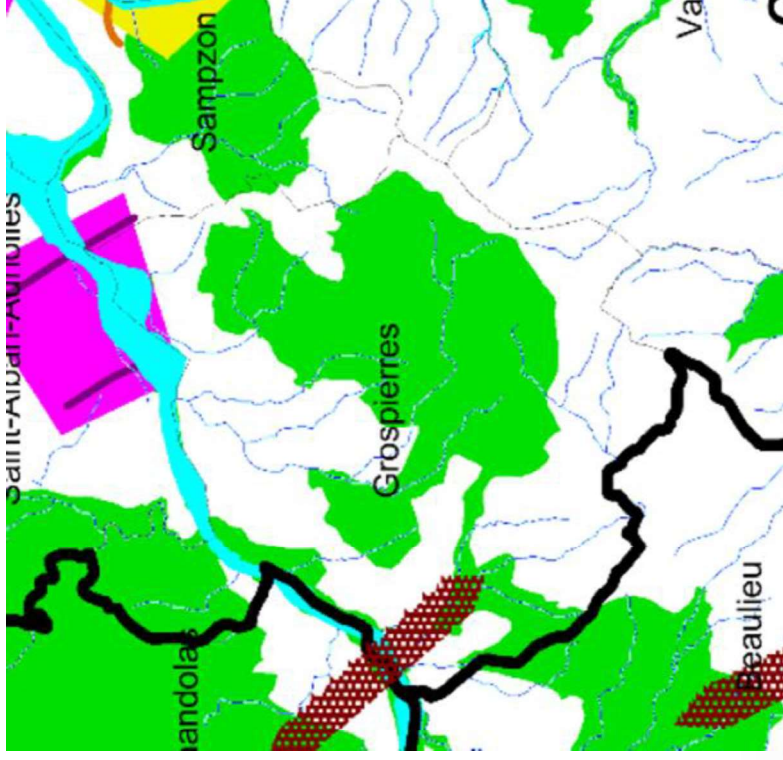
(Schéma Régional de Cohérence Ecologique)

- 1 réservoir de biodiversité à préserver
- Espaces agricoles participant aux fonctions écologiques
- Espace à forte perméabilité terrestre
- Trame bleue liée au Chassezac

Les corridors et les réservoirs de biodiversité garantissent des paysages diversifiés et riches. Ils favorisent également la possibilité de déplacement de la faune, déplacements nécessaires à la survie des espèces.



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : TRAME VERTE ET BLEUE



■ SCOT

- Schéma de Cohérence
Territoriale décline le SRCE
sur le territoire
- 1 réservoir de biodiversité
secondaire
 - 1 corridor
 - Trame bleue liée au
Chassezac

Trame verte:

- Réservoirs de biodiversité prioritaire
- Réservoirs de biodiversité secondaire

Les espaces à corridors

- Axes fuseaux (1/100 000e)

Trame bleue

- Linéaires aquatiques (cours
d'eau)
- Surfaces aquatiques (espace de
mobilité, tampon 10m à partir des
berges, zones humides)
- Espace tampon de 10m de chaque
côté des berges
(hors espace artificialisé)

Préserver les continuités écologiques

- **Maintenir les corridors écologiques (aquatiques et terrestres) et les préserver de l'urbanisation, notamment :**
 - Le secteur terrestre des zones marneuses entre Grospierres et Beaulieu ;
 - Les secteurs aquatiques perméables lié au cours d'eau (Chassezac) ;
 - La montagne de la Serre.





ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : RESSOURCES EAU

■ Gestion des ressources

- Alimentation en eau potable : plusieurs captages proches du Chassezac, capacité suffisante
- Assainissement : STEP de 2010 filtre à roseaux 920 équivalents habitants, STEP de 1977 boue activée 200 équivalents habitants (Rouret et Comps)
- Déchet : 6 points de collecte pour tous types de déchet, ramassage 2 fois/semaines

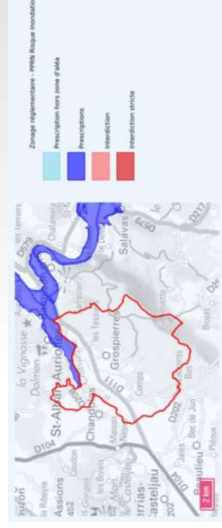




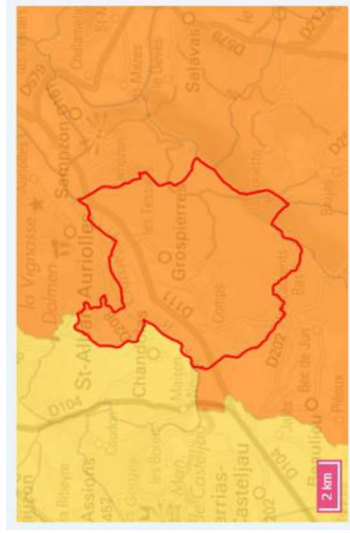
ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : RISQUES ENVIRONNEMENTAUX



Incendie : feu de forêt



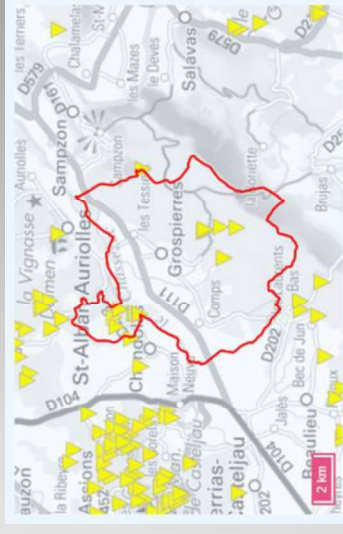
Risque inondation au niveau de Chassezac



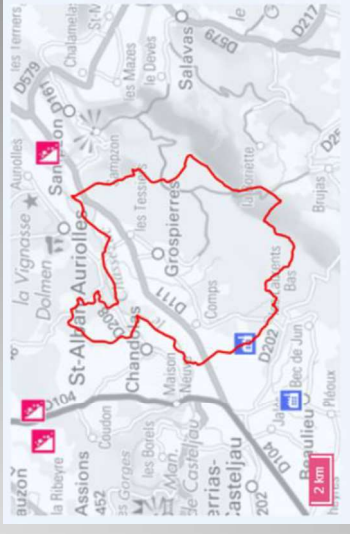
Sismicité modérée



Retrait et gonflement des argiles



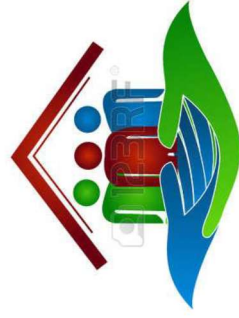
Cavités souterraines (avens, grottes, autres)



ICPE : ancienne décharge

ORIENTATIONS DU PADD

Préserver les biens et les personnes

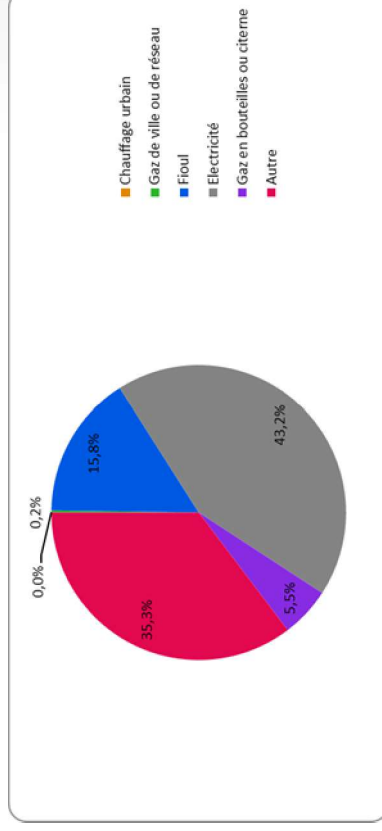


- Prendre en compte les champs d'expansion des crues du Chassezac et de ses affluents pour limiter l'atteinte aux biens et aux personnes.
- Maîtriser l'écoulement des eaux pluviales et les volumes de stockage, notamment dans les nouvelles opérations.
- Préserver les périmètres de captage d'eau potable des risques de pollution de la nappe phréatique en interdisant les constructions à risque.
- Préserver les ressources naturelles du territoire, notamment les ressources en eau et la qualité agraire des sols.
- Sensibiliser les habitants au risque incendie et feu de forêt en assurant un débroussaillage régulier des abords urbains.
- Prendre en compte les cavités souterraines connues.
- Valoriser le site de l'ancienne décharge tout en encadrant les pollutions générées.



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : PRODUCTION D'ÉNERGIE

- **Schéma Régional Climat Air Energie,**
 - Augmenter la production d'énergie renouvelable d'ici 2050
 - Multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque
 - Réduire obligatoirement la consommation en énergie fossile
 - Énergie : chauffage par l'électricité (43%) et le bois (35%)





ORIENTATIONS DU PADD

Maintenir les réseaux d'énergie

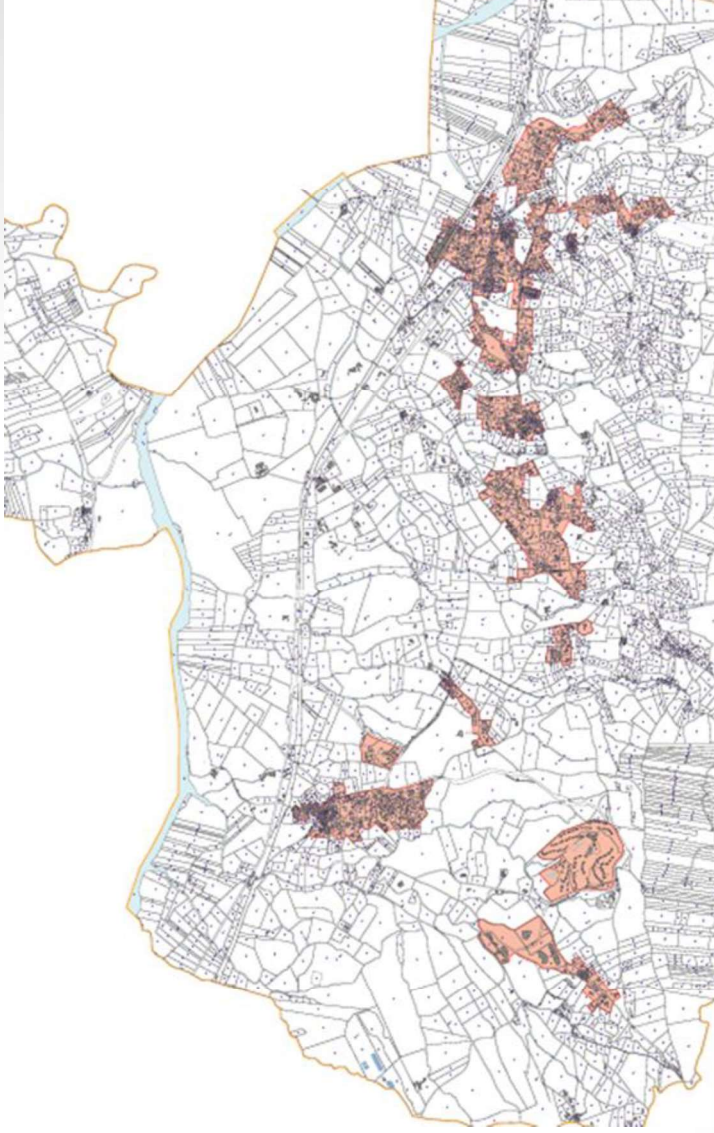
- Organiser l'implantation sur le territoire de dispositifs de production d'énergie en développant l'exploitation des énergies renouvelables notamment solaires dans le respect d'une bonne intégration paysagère en milieux urbains et en favorisant les parcs solaires dans les espaces artificialisés (friche, site pollué, décharge, ...).





ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : CONSOMMATION D'ESPACE

- **Enveloppe urbaine**
 - 123 ha, soit 4,5 % du territoire
 - Le développement urbain s'accélère depuis 1950
- **Consommation d'espace**
 - de 2009 à 2019
 - habitat : 21,90 ha
 - Activité : 3,16 ha
 - production 60 logements au détriment d'espaces agricoles



ORIENTATIONS DU PADD

Modérer la
consommation de
l'espace et lutter
contre l'étalement
urbain



- **Maintenir la croissance démographique avec un rythme de 0,89% par an.**
- **Modérer la consommation foncière pour le logement afin de préserver les terres agricoles et les espaces naturels en :**
 - densifiant l'enveloppe urbaine,
 - produisant des logements dans l'enveloppe urbaine.
- **Modérer la consommation foncière pour les activités économiques afin de préserver les terres agricoles et les espaces naturels en :**
 - optimisant le foncier existant,
 - permettant le développement sur site des activités économiques présentes, y compris les activités touristiques,
 - aménageant du foncier à vocation économique sur 3 hectares en continuité des zones urbaines économiques pour une vocation artisanale et de service
- **Modérer la consommation foncière pour les équipements afin de préserver les terres agricoles et les espaces naturels en :**
 - optimisant le foncier existant,
 - aménageant du foncier à vocation d'équipement sur 1,5 hectares en continuité des zones d'équipement existantes.

